|  |  |
| --- | --- |
| **COUR SUPÉRIEURE DE JUSTICE****BUREAU DES JUGES ASSOCIÉS RESPONSABLES DES ACTIONS RELATIVES AU PRIVILÈGE DANS L'INDUSTRIE DE LA CONSTRUCTION****DEMANDE D’AUDITION D’UNE MOTION EN VERTU DE LA *LOI SUR LA CONSTRUCTION***  | 393, avenue University, 6e étage Toronto ON M5G 1E6Tél. : 416 326-1083 ou 416 212-9788Courriel : Toronto.associatejudges.constructionlienmatters@ontario.ca |
| **[ ]  Motion courte devant un juge associé responsable des actions relatives au privilège dans l’industrie de la construction (2 heures ou moins)** |
| **[ ]  Motion longue devant un juge associé responsable des actions relatives au privilège dans l’industrie de la construction (plus de deux heures)**(Une conférence relative à la cause avec le juge associé désigné pourrait être nécessaire pour établir un calendrier et fixer une date d’audience.) |
| \*\* Veuillez soumettre la présente formule dûment remplie au Bureau des juges associés responsables des actions relatives au privilège dans l'industrie de la construction, au 393, avenue University, 6e étage, par courriel, à : Toronto.associatejudges.constructionlienmatters@ontario.ca\*\* |
| **Numéro de dossier du tribunal :**       (un dossier par formule de demande) |
| **Intitulé abrégé de l’instance :**       |
| **L'auteur de la motion est :**  | **[ ]  le demandeur** | **[ ]  le défendeur** | **[ ]  autre** (préciser)      |
| **La partie intimée est :** | **[ ]  le demandeur** | **[ ]  le défendeur** | **[ ]  autre** (préciser)      |
| **Une des parties requérantes ou intimées se représente-t-elle elle-même?** | **[ ]  Non** | **[ ]  Oui** (préciser)      |
| **RÉPONDRE À TOUTES LES QUESTIONS CI-DESSOUS** |
| 1. Le bien-fonds en cause se trouve-t-il à Toronto?
 | [ ]  Oui [ ]  Non |
| * 1. Si « Non », où se trouve-t-il?

(**Nota** : les motions contestées portant sur des biens-fonds situés à l’extérieur de Toronto doivent être présentées dans le ressort territorial où le bien-fonds est situé). |  |
| 1. Un jugement ou une ordonnance a-t-il ordonné un renvoi dans l’action?
 | [ ]  Oui [ ]  Non  |
| * 1. Si « Oui », une première conférence de gestion du procès ou une audience en vue d’obtenir des directives a-t-elle eu lieu?
 | [ ]  Oui [ ]  Non |
| * + 1. Si « Oui », quel est le nom du juge associé du renvoi :
 |  |
| * + 1. Si « Non », une date d’audience a-t-elle été fixée? Si « Oui », indiquer la date :
 | [ ]  Oui [ ]  Non AAAA-MM-JJ |
| 1. Décrire la mesure de redressement demandée :
 |  |
| 1. Dispositions légales ou règles en vertu desquelles la motion est déposée :
 |  |
| 1. Le consentement du tribunal est-il nécessaire pour la motion?(art. 13 du Règl. de l’Ont. 302/18 pris en vertu de la *Loi sur la construction* ou par. 67 (2) de l’ancienne *Loi sur le privilège dans l’industrie de la construction*, selon ce qui convient)
 | [ ]  Oui [ ]  Non |
| * + 1. Si « Oui », le consentement du tribunal a-t-il déjà été obtenu?
 | [ ]  Oui [ ]  Non |
| * + 1. Si « Non », le consentement est-il contesté par une partie?
 | [ ]  Oui [ ]  Non [ ]  Je ne sais pas |
| 1. La motion est-elle urgente? Si « Oui », expliquer brièvement pourquoi.

 | [ ]  Oui [ ]  Non |
| 1. Durée estimative des plaidoiries de toutes les parties (y compris les répliques et en ce qui concerne les dépens) :
 |  |
| 1. L’audience orale est-elle demandée pour une audience en personne ou par vidéoconférence (sélectionner une seule forme d’audience)?(**Nota** : La disponibilité d’audiences en personne pourrait être plus limitée.)
 | [ ]  En personne [ ]  À distance |
| * 1. Si une audience en personne est demandée, la demande est-elle présentée sur consentement de toutes les parties concernées?
 | [ ]  Oui [ ]  Non |
| 1. Quelles sont les dates demandées pour l’audition de la motion?

(**Nota** : Des dates d’audition possibles devraient être obtenues du Bureau des juges associés responsables des actions relatives au privilège dans l'industrie de la construction avant que la présente formule ne soit soumise.) | AAAA-MM-JJAAAA-MM-JJAAAA-MM-JJ |
| **Nom de la partie / de l’avocat(e) qui présente la motion :** |  |  |
|  |  | Nom et cabinet (en caractères d’imprimerie lisibles ou dactylographiés) |
| **AAAA-MM-JJ** |  |  |
| Date |  | Numéro de téléphone et adresse de courriel |
| **Nom de la partie / de l’avocat(e) qui répond à la motion :** |  |  |
|  |  | Nom et cabinet (en caractères d’imprimerie lisibles ou dactylographiés) |
|  |  |  |
|  |  | Numéro de téléphone et adresse de courriel |
| **Nom d’une partie / d’un(e) avocat(e) supplémentaire qui répond à la motion :**  |  |  |
|  |  | Nom et cabinet (en caractères d’imprimerie lisibles ou dactylographiés) |
|  |  |  |
|  |  | Numéro de téléphone et adresse de courriel |

**À LIRE : Instructions applicables à toutes les motions**

* **Une copie de la présente formule dûment remplie et approuvée doit être présentée avec tous les documents au moment du dépôt**.
* Une copie de la présente formuleapprouvée doit être signifiée à toutes les parties intimées avec le dossier de motion.
* Un seul ajournement est autorisé. Toute autre demande d’ajournement doit être présentée à l’audience prévue.
* Vous ne serez contacté(e) que s’il y a un problème avec la fixation d’une date d’audience par vous.
* L’avis de motion doit être déposé dans les dix jours ouvrables qui suivent la présentation de la présente formule au tribunal, faute de quoi la motion pourrait être radiée du rôle.
* Sauf directive contraire, tous les documents relatifs à la motion doivent être déposés par voie électronique par l’intermédiaire du [Portail de soumission en ligne pour les actions civiles](https://www.ontario.ca/fr/page/depot-en-ligne-documents-lies-instance-civile) de Services de justice en ligne (SJL). Si le portail de SJL ne peut pas être utilisé ou si l’utilisation du portail n’est pas exigée, les documents doivent être déposés par courriel, à Toronto.associatejudges.constructionlienmatters@ontario.ca.
* Une fois que vous avez reçu la confirmation du dépôt par le tribunal, tous les documents doivent être téléchargés dans CaseLines au moins une semaine avant l’audience ou dès que possible après la réception du lien vers CaseLines envoyé par le tribunal.
* Pour les dépôts par courriel, la ligne de l’objet du courriel doit indiquer le numéro de dossier du tribunal, l’intitulé abrégé de l’instance, le nom de la partie qui dépose les documents, le type d’audience (p. ex. motion contestée) et le nom du juge associé qui entend la motion (s’il est connu).
* Les formules de confirmation de la motion (formule 37B en vertu des *Règles de procédure civile*) doivent être soumises avant 14 h, au moins trois jours ouvrables avant la date prévue de l’audition de la motion, par courriel, à l’attention du coordonnateur adjoint des procès du juge associé responsable des actions relatives au privilège dans l'industrie de la construction qui entend la motion ou à Toronto.associatejudges.constructionlienmatters@ontario.ca.
* Les motions pour lesquelles des confirmations n’ont pas été reçues ne seront pas inscrites au rôle des motions.

|  |
| --- |
| **réservé au Bureau des juges associés responsables des actions relatives au privilège dans l'industrie de la construction**Date et heure réservées :      Durée réservée :      juge associé responsable des actions relatives au privilège dans l'industrie de la construction désigné/saisi :      |